

OPC du canton de Berne	Gestion		
Classeur Aménagement des eaux	620	Avis d'entretien	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11		Page	1

Dépôt de l'avis d'entretien

L'avis d'entretien doit être rédigé conformément au formulaire-type et déposé auprès de l'arrondissement d'ingénieur en chef concerné, au canton de Berne. Les responsables seront avisés lorsqu'une réglementation spéciale est applicable (autre office de dépôt par ex.). Selon la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN) [RS 451], les mesures et interventions qui ne sont pas mentionnées dans un avis d'entretien nécessitent une autorisation séparée de la police de la pêche, ou une autorisation exceptionnelle, à demander au garde-pêche responsable.

Lorsque l'intervention prévue touche une zone boisée (en forêt ou en bordure de forêt), il convient d'avertir à temps le service forestier, qui décidera de la nécessité de demander une autorisation (défrichement, ouvrages forestiers, petites constructions non forestières, non respect de la distance à la forêt, autorisation de coupe). Voir à ce sujet les chapitres 391 pour le défrichement et 392 pour les autorisations en rapport avec la protection de la forêt.

Entretien majeur

Le législateur a introduit le terme d'entretien « majeur » dans le cadre de considérations d'ordre financier. Les mesures d'entretien « mineures » ont beau être tout aussi nécessaires à l'aménagement des eaux, elles ne peuvent pas être subventionnées. Le chapitre 152 résume les mesures majeures et mineures au sens de l'ordonnance sur l'aménagement des eaux.

L'aide-mémoire suivante reprend les points essentiels d'un avis d'entretien. Cette énumération n'est pas exhaustive.

Aide-mémoire Contenu d'un avis d'entretien	
Indications générales	Commune Assujetti à l'exécution
Indications sur le tronçon concerné	Cours d'eau Lieu Tronçon Coordonnées
Indications sur le projet	Coordonnées bancaires pour le paiement des subventions Personne de contact – Nom – Adresse – N° de téléphone Date d'exécution Estimation des coûts, avec TVA
Justification et description des mesures d'entretien	Situation de départ Justification du projet Description du projet Informations importantes concernant le projet ...
Signature	Date et signature du requérant
Annexes	Données de planification Evaluation de variantes, le cas échéant Etudes détaillées, le cas échéant ...



OPC du canton de Berne	Gestion		
Classeur Aménagement des eaux	620	Avis d'entretien	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11		Page	2

Aide-mémoire Contenu d'un avis d'entretien	
Estimation des coûts	Travaux généraux Travaux partiels Autorisations / taxes Projet / direction des travaux Imprévus Montant total des travaux d'entretien
Autres autorisations à coordonner (cf. chap. 391 et 392)	Autorisation exceptionnelle d'intervenir sur la végétation des berges Autorisation exceptionnelle d'intervenir sur des plantes protégées ... (autres autorisations selon LPN) Autorisation de coupe Ouvrages forestiers Petites constructions non forestières Autorisation de défrichage
Autres autorités et administrations concernées	IP OFOR IPN IC ...



- La procédure, les mesures pouvant être subventionnées et les documents à présenter sont décrits au chapitre 152.



Documentation conseillée

- Guide de l'entretien des eaux [I1]
- Fiches d'information 839.15: Entretien des berges [I4] et 839.10: Entretien des ruisseaux des prés [I5]
 - à télécharger sous www.bve.be.ch / Eau / Téléchargements et publications (Protection contre des crues)
- formulaire-type « Avis d'entretien »
 - à télécharger sous www.bve.be.ch / Eau / Formulaires